

# PÔLE ENFANCE DE MONTEBOURG : UN PROJET STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE SORT DE TERRE

Vendredi 25 novembre, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin et Jean-Pierre MAUQUEST, Président de la Commission de Territoire et Maire de Montebourg, accompagnés de Christèle CASTELEIN, Conseillère Départementale et Vice-Présidente en charge des Relations avec les Territoires, Cadre de Vie et Ruralité et des maires des communes du Pôle adhérents aux Services Communs ont visité le chantier du futur Pôle Enfance de Montebourg dont la livraison est prévue pour le printemps 2023.

## La genèse du projet

Le Pôle Enfance de Montebourg est un projet initié et porté par les communes du Pôle de Proximité de Montebourg. Celles-ci ont en effet inscrit dans le Service commun l'étude et la mise en

place d'un « centre multi-accueil » à destination des enfants.

Ce projet prévoit la construction de locaux adaptés pour le centre de loisirs et le Relais Petite Enfance (RPE). Situé sur un terrain communal sur la commune de Montebourg, ce Pôle Enfance pourra permettre l'accueil des 120 enfants, la jauge actuelle du Centre de Loisirs. Jusqu'à présent ces activités sont organisées dans les locaux des écoles du territoire pour le centre de loisirs et dans une salle polyvalente pour le RAM.

Le maintien de la proximité envers les habitants est un des principaux piliers de la feuille de route que s'est fixée l'Agglomération pour les 10 prochaines années. Ainsi, l'Agglomération du Cotentin a souhaité apporter son soutien à ce projet structurant pour les communes du Pôle de Montebourg et ses habitants.

*« Ce Pôle Enfance répond aux attentes des familles du territoire mais également aux professionnels de l'Enfance. Ces nouveaux locaux faciliteront l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans les missions de l'Agglomération : aménager le territoire pour préserver la qualité de vie et l'accès à des services de proximité pour les habitants, rappelle le Président de l'Agglomération, David MARGUERITTE. L'accompagnement*

*de la collectivité à ce projet se traduit de manière concrète avec la mise à disposition d'un terrain d'accueil géré par l'Agglomération, une conduite du projet portée par le Cotentin au service des communes du territoire et une participation au budget à hauteur de 150 000€ via les Fonds de Concours ».*

## **Le projet en question**

Intervenant en qualité de Maître d'Ouvrage aux côtés des communes, l'Agglomération du Cotentin a procédé une mise en concurrence pour désigner le Maître d'œuvre : le cabinet d'architecture L2ARCHITECTES, basé à Hérouville-Saint-Clair. Le cabinet a ensuite travaillé avec les élus désignés au sein de la Commission de territoire du service commun et les personnels en charge de ce service.

Douze entreprises interviennent sur le chantier. Parmi elles 10 sont basées dans la Manche et 7 d'entre elles sont installées dans le Cotentin.

Le projet prévoit la construction :

- d'une surface utile intérieure de 1 089 m<sup>2</sup> ;
- d'une surface extérieure de 1 324 m<sup>2</sup> comprenant l'aménagement d'une voirie desservant un parking, de 2 cours/jardins sécurisés et d'un espace vert

Le chantier débuté en janvier 2022 se poursuit selon le calendrier établi. Le clos-couvert est actuellement en cours de finalisation et les travaux de second-œuvre débutent. La livraison du Pôle Enfance est prévue pour la fin du printemps 2023.

## **Le financement**

Le Service Commun étant un outil de mutualisation des moyens, la loi prévoit qu'il soit financé par les communes

membres qui sont compétentes.

Le montant des participations communales a été évalué en 2019 à 1 152 000€. Tout dernièrement, chaque commune a été amenée à se repositionner afin d'apporter sa contribution à la construction de l'équipement en optant :

- Soit par le règlement en une fois du montant de sa participation financière ;
- Soit en contribuant au remboursement d'un emprunt au taux de 2,77 % permettant d'étaler sur 20 ans sa participation financière.

La répartition du budget total de ce projet évalué à 2,7M€ HT s'articule ainsi :

- CAF: 213 000€ HT;
- Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 350 000€ HT;
- Département : 960 000€ HT
- Reste à charge pour les communes : 1 152 000€ HT.

Afin de respecter le code de la commande publique, les coûts travaux sont revalorisés suivant l'évolution des indices de la construction mis à jour tous les mois. Ainsi les devis des entreprises sont revalorisés pour qu'elles ne soient pas pénalisées.

Il est à noter que l'impact du coût des matériaux ainsi que la notification des participations des partenaires pourront ainsi avoir des conséquences sur le coût global de ce chantier.

Enfin, pour ce projet, l'Agglomération du Cotentin apportera un soutien financier via les Fonds de concours à hauteur de 150 000€.